



Calcul allocation chômage sur les 2 derniers mois ?

Par **chiopere**, le **07/10/2014 à 16:35**

Bonjour, je viens vers vous car j'ai besoin d'aide et je ne sais où m'adresser. Cela concerne ma femme et le calcul de l'allocation chômage. Je vous explique notre cas complexe. Ma femme est salariée de sa société depuis 3 ou 4 ans. Elle travaille à temps partiel pour une société de garde d'enfants. Au mois de mars, elle a accouché d'une jolie petite fille mais malheureusement, notre bébé est morte née. Elle a tout de même eu droit à son congé maternité, puis à la fin de celui-ci, ne se sentant pas la force de reprendre le travail, elle s'est retrouvée en arrêt de travail (trop difficile d'aller garder des enfants lorsqu'on vient de perdre le sien). L'arrêt a duré de mai à début août. En août, elle a posé ses congés payés, pour reprendre son activité de garde à la rentrée de septembre. Son employeur ne lui a trouvé que 10 heures semaine. Mais après un mois de travail, c'est trop dur pour elle psychologiquement et elle envisage une rupture conventionnelle avec son employeur. Après s'être renseignée au Pôle-Emploi sur ses indemnités de chômage à venir après sa rupture conventionnelle, on lui annonce qu'ils vont calculer ses droits sur les 2 derniers mois de salaire (en gros ce sera septembre et octobre). Alors qu'elle "travaille" dans cette même société depuis 4 ans. On lui explique que c'est dû au fait qu'elle s'est retrouvée en arrêt pendant longtemps. Pourtant, partout je vois que les droits sont calculés d'après les 12 derniers mois de salaire. (avant son arrêt maternité puis maladie et de reprendre une activité elle faisait 30h/semaine soit 3 fois plus d'aujourd'hui). Quelqu'un saurait-il nous aider à comprendre ce mode de calcul et si nous avons des recours ? Merci à vous pour elle. Cdt